

### NOTE SUCCINTE POUR L'APPLICATION DU CODE COULEUR DE LA FICHE D'EVALUATION BATIMENTAIRE **EBRAS** Rév.1

CATEGORIE VERTE => Nuls à légers, Aucun dommage sur la structure et seulement de légers dommages non structuraux sont constatés (degré 1 selon l'EMS 98, cf. annexe).

La sécurité du bâtiment est également assurée lors d'une réplique (nouveau contrôle à effectuer après une forte réplique).

• L'utilisation du bâtiment peut être poursuivie sans restriction particulière. Des parties exposées peuvent cependant être effondrées ou endommagées (p. ex. cheminées, climatiseurs,).

### CATEGORIE JAUNE => Modérés, plus précisément des dommages structuraux légers et des dégâts non structuraux modérés

Des dommages structuraux légers et des dommages non structuraux modérés sont constatés (degré 2 selon l'EMS 98, cf. annexe). La sécurité du bâtiment est incertaine lors d'une réplique.

Les dommages aux éléments non structuraux empêchent de réoccuper de façon définitive le bâtiment. Des investigations complémentaires peuvent t être menées par des experts. Pour ces bâtiments:

- On ne peut entrer brièvement dans le bâtiment qu'avec l'autorisation de l'organe de conduite compétent et pour des motifs importants (p. ex. récupérer des effets personnels).

  Lors de cette opération, la personne sera accompagnée d'un pompier et équipée d'un casque de protection
- Il faut prendre des mesures de sécurisation aux alentours du bâtiment.

CATEGORIE ROUGE => Important, plus précisément des dégâts structuraux modérés et des dégâts non structuraux importants (catégorie rouge, degrés de dommage 3 à 4 selon l'EMS 98).

Des dommages structuraux modérés à importants sont constatés. La stabilité du bâtiment n'est plus garantie. Un effondrement est vraisemblable en cas de réplique ou de tempête.

- · Le bâtiment n'est plus accessible.
- Il faut prendre des mesures de sécurisation aux alentours du bâtiment.

### CATEGORIE NOIRE => Danger Immédiat : Le bâtiment présente un danger d'effondrement IMMEDIAT (équivalent 5 sur l'échelle EMS 98)

Des dommages structuraux Importants pouvant entrainer rapidement l'instabilité du bâtiment avec pour effet un danger immédiat pour les environs proches (chute sur voie ou place publique,..).

- Le bâtiment et ses environs ne sont plus accessibles.
- Des mesures conservatoires d'urgence doivent être appliquées (sécurisation aux alentours du bâtiment, arrêté municipal interdisant les accès,

## ANNEXE 1 : échelle Européenne des dommages sur les constructions dus aux séismes

### Degrés de dommage type aux bâtiments en maçonnerie ou béton armé selon l'EMS 98

	Degré 1 : Dégâts négligeables à légers (aucun dégât structurel, légers dégâts non structuraux)
	Fissures capillaires dans très peu de murs. Chute de petits débris de plâtre uniquement. Dans de rare cas, chute de pierres descellées provenant des parties supérieures des bâtiments.  Degré 2: Dégâts modérés (dégâts structuraux légers, dégâts non structuraux modérés) Fissures dans de nombreux murs. Chutes de grand morceau de plâtre. Effondrement partiel des cheminées.
EXE EXECUTE	Degré 4: Dégâts très importants (Dégâts structuraux importants, dégânon structuraux très importants)  Défaillance sérieuse des murs, défaillance structurale partielle des toits et planchers.
	Degré 5: Destruction (Dégâts structuraux importants) Effondrement total ou presque total.

#### Classification des dégâts aux bâtiments en BETON ARME Degré 1 : Dégâts négligeables à légers (aucun dégât structurel, légers dégâts non structuraux) Fissures fines dans le plâtre sur les parties de l'ossature ou sur les murs à la base. Fissures fines dans les cloisons et les remplissages. Degré 2 : Dégâts modérés (dégâts structuraux légers, dégâts non structuraux modérés) Fissures dans les structures de types portiques (poteaux et poutres) et dans les structures avec murs. Fissures dans les cloisons et les murs de remplissage; chute des revêtements friables et du plâtre. Chute du mortier aux jonctions entre les panneaux des murs. Degré 3: Dégâts sensibles à importants (dommages structuraux modérés, dommages non structuraux importants) Fissures dans les poteaux et dans les nœuds à la base de l'ossature et aux extrémités des linteaux des murs avec des ouvertures. Ecaillage du revêtement de béton, flambement des barres d'armature longitudinale. Fissures importantes dans les cloisons et les murs de remplissage, défaillance de certains panneaux de remplissage. Degré 4: Dégâts très importants (dégâts structuraux importants, dégâts non structuraux très importants) Fissures importantes dans les éléments structuraux avec défaillance en compression du béton et rupture des barres à haute adhérence ; perte de l'adhérence acier-béton, basculement des poteaux. Ecroulement de quelques poteaux ou d'un étage supérieur. Degré 5: Destruction (dégâts structuraux très importants) Effondrement total du rez-de-chaussée ou de parties de bâtiments.

## ANNEXE 2 : Exemples de dommages sur les constructions dus aux séismes (svt. le code couleur)

#### **EXEMPLES DE CLASSEMENT EN COULEUR VERTE**





Photo 1
Fissures superficielles, plâtre écaillé, concerne peu de parois: DD 1

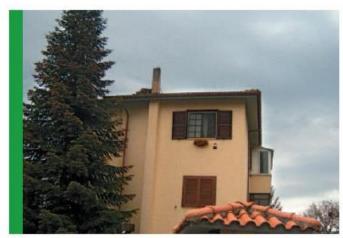




Photo 2
Cheminée endommagée: DD 1

Office fédéral de la protection de la population OFPP

# ANNEXE 2 : Exemples de dommages sur les constructions dus aux séismes (svt. le code couleur)

#### EXEMPLES DE CLASSEMENT EN COULEUR JAUNE





Photo 4
Chute de mur pignon (non porteur), autre chute possible en cas de réplique, boucler les alentours: DD2





Photo 5

Tassement de la toiture, déplacement et chute de tuiles: DD2



Chute d'éléments de façade, autre chute possible en cas de réplique: DD 2



Office fédéral de la protection de la population OFPP

# ANNEXE 2 : Exemples de dommages sur les constructions dus aux séismes (svt. le code couleur)

#### EXEMPLES DE CLASSEMENT EN COULEUR ROUGE





Photo 8
Fissures ouvertes et traversantes: DD3



Photo 9
Pan de mur effondré: DD3



Photo 15

Murs désolidarisés aux angles, concerne nombreuses parois: DD4





Photo 11
Eclatement du béton, armature déformée, concerne peu de colonnes: DD3

Office fédéral de la protection de la population OFPP

ANNEXE 2 : Exemples de dommages sur les constructions dus aux séismes (svt. le code couleur)

#### **EXEMPLES DE CLASSEMENT EN COULEUR NOIRE**



Rupture généralisée des murs porteurs en maçonnerie, éléments de structure en instance (toiture, planchers,..),

Le risque d'effondrement généralisé de la structure présente alors un DANGER IMMEDIAT pour l'environnement proche – autres bâtiment, lieu public, voirie.



